LA VESPERALE !

La régate dont l'arrivée est jugée devant la capitainerie !

Le Samedi 24 Août 2024

FICHE COURSE TYPE RIR

1. **REGLES APPLICABLES :**
   a) Les RIR (Annexe 2), l'avis de course, la fiche course, le RIPAM dès la tombée de la nuit (20 h 34).
   b) Avant la course, <u>un briefing obligatoire</u> aura lieu pour expliquer le déroulement de la régate.
   c) Si le pavillon Y est hissé à terre et/ou sur le bateau comité, le port de la brassière est obligatoire. L'absence du port de brassière si requis entraine la disqualification du bateau.

2. **PROGRAMME DES COURSES**
   L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course sera annoncée au briefing.

3. LES PARCOURS

a) Localisation de la zone de course, baie d'algues Mortes, détaillé au BRIEFING.
b) Description du parcours, détaillé au BRIEFING.
c) Schéma du parcours, détaillé au BRIEFING.
d) Description des marques, détaillé au BRIEFING. description en annexe.
e) Description de la ligne de départ et de la ligne d'arrivée,

Procédure de départ.

Les bateaux doivent effectuer le parcours conformément au schéma en franchissant la ligne de départ après le signal de départ. Un bateau qui ne franchira pas cette ligne dans les 10 minutes après ce signal sera classé (DNS).

L'ARRIVEE

NOUS ATTIRONS VOTRE ATTENTION SUR LA PARTICULARITE DE CETTE REGATE :

UNE ARRIVEE DANS LE PORT = PRUDENCE ET COMPETENCE

Cette arrivée, exceptionnellement autorisée par la capitainerie, requiert de votre part un excès de prudence, cette régate n'est pas qualificative pour les jeux olympiques… ; mais aussi un niveau suffisant de compétence, affalez les voiles dans un espace restreint requiert un savoir-faire que seul un équipage aguerri maitrise.

Attention : 3 arrivées sont possibles en fonction des conditions météo

Cette information sera donnée par VHF (canal 72), au plus tard, lors du passage du premier bateau de l'avant dernière marque du parcours.

→ **Hors du port: l'arrivée sera jugée entre la bouée de départ à laisser à tribord et Canta D'Oc à laisser à bâbord; Canta D'Oc au mouillage arborant un pavillon bleu.**

→ **Sans SPI autorisé devant la capitainerie : Canta D'Oc est alors en navigation libre devant le port afin de sensibiliser les bateaux rentrants aux passages de voiliers en course. Il n'arbore aucun pavillon. L'Arrivée est alors située dans le chenal devant la capitainerie et matérialisée par deux bouées rouges, le comité de course se trouvant dans la capitainerie.**

→ **Avec SPI autorisé devant la capitainerie : Canta D'Oc est alors en navigation libre devant le port afin de sensibiliser les bateaux rentrants aux passages de voiliers en course. Il arbore le pavillon FFV (blanc avec logo FFV). L'Arrivée est alors située dans le chenal devant la capitainerie et matérialisée par deux bouées rouges, le comité de course se trouvant dans la capitainerie.**

4. CHANGEMENT DE PARCOURS

La procédure du changement de parcours éventuel sera expliquée pendant le briefing.

5. PENALITES ET LITIGES

Les décisions des observateurs sur l'eau et à terre sont sans appel.
L'arbitre affichera les numéros des bateaux disqualifiés (départ (OCS), parcours, incidents et litiges).

5.1. PENALITES

a) Si l'observateur constate un incident, il hèle le concurrent en donnant son numéro de voile avec un coup de sifflet et pointe dans sa direction un pavillon de couleur rouge. La pénalité de 1 tour doit être effectuée le plus rapidement possible après l'incident selon la procédure suivante :
   i. S'écarter tout d'abord des autres bateaux, puis effectuer un tour comprenant un virement de bord et un empannage, ou,
   ii. Abandonner si l'incident a occasionné un dommage ou une blessure.

b) Si la pénalité n'est pas effectuée, le bateau sera disqualifié (DSQ).

5.2. GESTION DES LITIGES A TERRE

5.2.1 Les litiges non résolus sur l'eau seront traités dans les 30 minutes environ après l'arrivée du dernier concurrent. La présence des concurrents concernés par le litige est obligatoire.
5.2.2 En s'appuyant sur les dépositions des concurrents concernés, l'arbitre rendra sa décision.
5.2.3 Décisions possibles :
   a. pas de règle enfreinte.
   b. règle enfreinte, disqualification (DSQ).

6. ABANDON

En cas d'abandon, les concurrents doivent prévenir aussi tôt que possible un membre de l'organisation sur l'eau avec la VHF canal 72 ou le comité à terre au 04 66 53 29 47.

Corps arbitral :
Arbitre : Gilles Mercier

Observateurs : Alain Goujon
Denis Reynaud

Ci dessous, ANNEXE 1 PARCOURS CÔTIERS HABITABLES

PAVILLONS POUR APPLICATION DES RIR

PAVILLON	DESCRIPTION	SIGNIFICATION
	Pavillon de Série (Optimist ou autre…)	**Signal avertissement**
	Pavillon Préparatoire « P »	**Signal préparatoire « en course »**
	Pavillon Rappel Individuel « X »	**revenir prendre son départ, sinon OCS**
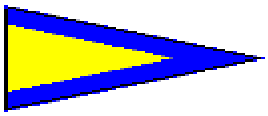	**Pavillon Rappel Général « 1er substitut »**	**Tout le monde doit revenir pour un nouveau départ**
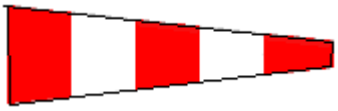	**Pavillon Aperçu « AP »**	**Départ retardé**
	Pavillon « N »	**Course annulée**
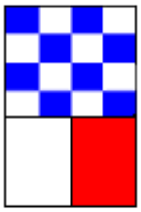	**Pavillon « N sur H »**	**Course annulée et rentrer au port**
	Pavillon « Orange »	**Ligne de départ**
	Pavillon « Bleu »	**Ligne d'arrivée**
	Pavillon « C »	**Changement de parcours**
	Pavillon « Y »	**Porter la brassière**

ANNEXE 1: Zone de course Vespérale

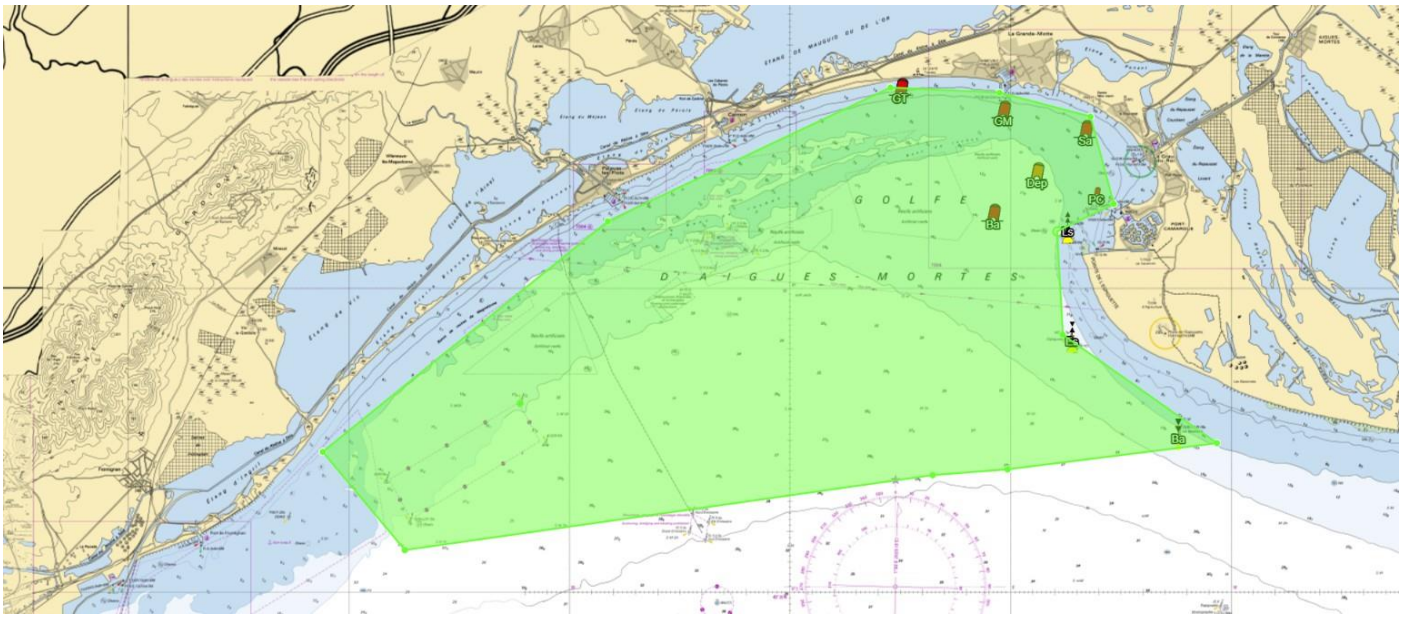

Fonds cartographiques issus de data.shom.fr

Système géodésique : WGS84, Echelle : 1: 108336

POSITION DES BOUEES ET MARQUES DES PARCOURS COTIERS Vespérale**:**

PC (Bouée Port Camargue) - Bouée rouge **43°31,3' N – 4°06,6' E**
GM (Bouée Grande Motte) - Bouée rouge **43°32,95' N – 4°04,8' E**
GT (Bouée grand travers) - Bouée rouge **43°33' N – 4°02,5 E**
SA (Bouée du Sanatorium) - Bouée rouge **43°32,5' N – 4°06,7' E**
CARDINALE LS - Nord PC - marque cardinale **43°31,194' N – 4° 06,77' E**
BA – (Bouée de la Baie d'Aigues Mortes) - Bouée rouge **43°31,12' N – 04°04,6' E**
CARDINALE ESPIGUETTE - marque cardinale **43°29,2' N – et 4°06,3' E**
CARDINALE BARONNETS - marque cardinale **43°27,6' N – 4°08,8' E**
BOUEE SPECIALE HOULOGRAPHE - Marque spéciale **43°24,773 N – 4°9,759 E**

EMISSAIRE de Montpellier (S) EMISSAIRE de Montpellier (N) EMISSAIRE de Montpellier (E) EMISSAIRE de Montpellier (W)	marque spéciale **43°25,86' N – 3°58,11' E** marque spéciale **43°26,3' N – 3°57.8' E** marque spéciale **43°26,15' N – 3°58,17' E** marque spéciale **43°26' N – 3°57,76' E**
ZONE CONCHYLICOLE W : ZONE CONCHYLICOLE S : ZONE CONCHYLICOLE E : ZONE CONCHYLICOLE N :	marque cardinale **43°26,8' N – 3°50,9' E** marque cardinale **43°26,1' N – 3°51,4' E** marque cardinale **43°27,5' N – 3°54,5' E** marque cardinale **43°28,1' N – 3°53,9' E**
BANC DES PORQUIERES A BANC DES PORQUIERES B BANC DES PORQUIERES C BANC DES PORQUIERES D	marque spéciale **43°30,77' N – 3°58,0' E** marque spéciale **43°30,97 N – 3°58,63' E** marque spéciale **43°30 ,6' N – 3°59,15' E** marque spéciale **43°30,32' N – 3°58,296' E**

ANNEXE 2: RIR

Les Règles d'Introduction à la Régate 2021-2024

Ces règles inspirées des RCV définissent les droits et devoirs des concurrents entre eux pendant cette compétition

Règles fondamentales

A Vous devez apporter toute l'aide possible à toute personne ou à tout bateau en danger.

B Vous devez respecter les principes de sportivité et de jeu loyal, c'est-à-dire ne pas tricher, respecter les règles, et effectuer une pénalité si vous réalisez que vous avez enfreint une règle.

C Vous devez éviter toute collision avec un autre bateau.

Quelques définitions

***Sous le vent* et *Au vent* :**

Le côté *sous le vent* de votre bateau est le côté où se trouve votre grand-voile. Le côté *au vent* est l'autre côté.

***Bâbord* et *Tribord* :**

Vous êtes Bâbord ou Tribord en fonction de votre côté qui reçoit le vent.

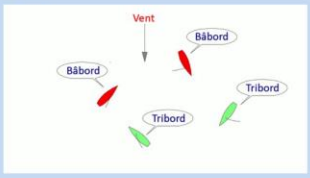

Engagement et Route libre Devant-Derrière :

Les bateaux ne sont pas engagés

Les bateaux sont engagés

2 - Même bord : Lorsque vous-même et l'autre bateau êtes sur le même bord, vous devez vous maintenir à l'écart de l'autre bateau :

⇨ si vous êtes *derrière* lui

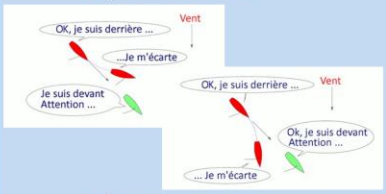

⇨ ou si vous *êtes au vent*

Règles quand les bateaux se rencontrent

1 - Bords opposés : Lorsque vous-même et l'autre bateau êtes sur des bords opposés, si vous êtes *bâbord* vous devez vous maintenir à l'écart du bateau qui est *tribord*.

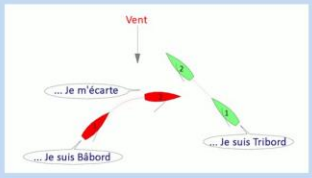

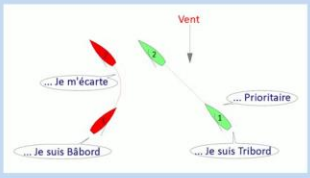

3 - Changement de bord : Lorsque vous changez de bord en virant de bord, vous devez vous maintenir à l'écart des autres bateaux.

4 - Passer les marques et les obstacles : Cette règle s'applique quand plusieurs bateaux passent ensemble une marque ou un obstacle, mais ne s'applique pas :

✸ à une marque de départ entourée d'eau navigable quand ils s'en approchent pour prendre le départ.

Pour passer une marque ou un obstacle, vous devez laisser de la place et vous écarter par rapport au(x) bateau(x) qui passe(nt) la marque ou l'obstacle, lorsqu'il(s) est(sont) :

⇨ engagé(s) entre vous et la marque ou l'obstacle.

5 - Modification de route : Quand vous êtes prioritaire et que vous modifiez votre route, vous ne devez pas gêner un autre bateau qui essaie de vous éviter.

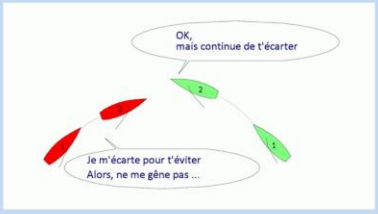

✸ à une marque au vent quand ils naviguent au près sur des bords opposés.

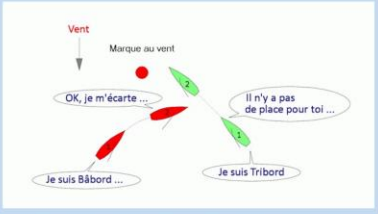

⇨ devant vous.

La place à laisser doit être suffisante pour que les bateaux engagés à l'intérieur puissent passer la marque ou l'obstacle en toute sécurité sans toucher.

✸ Pour passer une marque, les positions « à l'intérieur/à l'extérieur » ou « devant/derrière » se jugent quand le premier bateau arrive dans la zone, c'est-à-dire à 3 longueurs de la marque (sauf pour les windsurfs)

En cas de doute sur l'engagement, on considérera que les bateaux ne sont pas engagés.

Autres règles :

6 - Au signal de départ, vous devez être derrière la ligne de départ, sinon vous devez revenir complètement du côté pré-départ.

7 - Après le signal de départ, vous devez effectuer le parcours défini par les organisateurs de la course.

8 - Vous ne devez pas toucher une marque du parcours (sauf pour les windsurfs qui ont le droit).

9 - Si vous réalisez avoir enfreint une règle de priorité, vous devez effectuer une pénalité en faisant faire à votre bateau un tour complet, comprenant un virement de bord et un empannage.

10 - Si votre infraction a occasionné un dommage ou une blessure, vous devez abandonner la course.

11 - En cas de litige, vous pouvez vous adresser, après la course, à l'arbitre désigné.
Les décisions de l'arbitre et des observateurs sont définitives.